



**SALARIÉ·E D'UNE TRÈS PETITE  
ENTREPRISE, JE VOTE FO  
DU 22 MARS AU 4 AVRIL 2021**

*mon vote  
c'est ma force*

**FO**

**INFO-TPE.fr**

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des «Très Petites Entreprises», dites TPE. Les prochaines élections professionnelles se feront en ligne. Vos identifiants et codes vous seront envoyés par courrier, vous en aurez besoin pour voter !

Près de  
**400000 salarié(e)s**  
 dans les TPE de ma région

## JE VOTE FO

Cette région est composée de douze départements :

- Charente (16)
- Charente-Maritime (17)
- Corrèze (19)
- Creuse (23)
- Dordogne (24)
- Gironde (33)
- Landes (40)
- Lot-et-Garonne (47)
- Pyrénées Atlantiques (64)
- Deux-Sèvres (79)
- Vienne (86)
- Haute-Vienne (87)

Face à l'éloignement et à l'isolement des départements et des communes, souffrant déjà de la désindustrialisation et des pertes d'emplois, **FO défend l'emploi de proximité**. Le commerce, l'artisanat, les services à la personne, le secteur libéral forment le tissu économique et social indispensable au bon fonctionnement des territoires. FO défend conjointement les services publics et leurs implantations locales – si rudement mises à mal par les gouvernements successifs – dont tout un chacun a besoin pour son activité comme pour sa situation personnelle.

La Nouvelle-Aquitaine est dotée d'unions départementales et d'unions locales assurant l'information, le conseil, l'accompagnement et la défense des salariés, en particulier des très petites entreprises (TPE).

**Les salariés des TPE peuvent venir chercher des informations et de l'aide en matière de droit du travail, de conventions collectives, de consommation et de logement.**

Notre région compte **217 conseillers du salariés\***, femmes et hommes dévoués et motivés, **dédiés à l'assistance des salariés des TPE en cas de difficultés avec leur employeur.**

Dans les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles – dites CPRI – FO pourra ainsi porter les préoccupations des salariés, de chaque département, grâce à ses représentants qui y siégeront.



## ET JE FAIS VOTER FO!

\*La liste de conseillers près de chez vous est disponible sur simple demande auprès de votre contact départemental (voir ci-contre).



**DORDOGNE**  
**FO**  
 la force syndicale



« **Je suis Lina, apprentie.**  
J'ai choisi mon métier par passion, j'ai besoin d'être bien défendue car la relation employé/employeur est souvent compliquée. »

« **Je suis Matthieu, salarié d'une profession libérale.**

Avec FO j'ai pu obtenir des informations sur mes droits et, désormais, toutes mes heures effectuées sont bien rémunérées. »

« **Je suis Martine, assistante maternelle.**

Avec FO nous avons obtenu la convention collective, le droit à la retraite et la reconnaissance de notre métier. »

« **Je suis Kylian, salarié de l'artisanat.**  
Affecté par un accident du travail, j'ai besoin que mes droits soient reconnus et respectés. »

## FO vous défend, quel que soit votre statut



### salaires

Plus de 24 % des salariés des TPE sont payés au SMIC

#### FO se bat pour

- une augmentation du SMIC correspondant au salaire médian, soit 1437 € net/mois
- que toutes les heures supplémentaires soient rémunérées
- un système de retraite juste, basé sur la solidarité



### Droit

Plus de 80 % des recours aux prud'hommes viennent de salariés des TPE

#### FO se bat pour

- négocier, au niveau des branches, des dispositions spécifiques aux salariés des TPE (prévoyance-santé-sécurité)
- rendre la classification accessible et compréhensible à tous les salariés



### FORMATION

Les salariés des TPE ont moins accès aux formations professionnelles

#### FO se bat pour

- mettre en place des parcours de formation et des formations de proximité sur mesure



### PRIME TRANSPORT

Les TPE sont très implantées dans les petites villes avec peu d'accès aux transports en commun

#### FO se bat pour

- rendre obligatoire une prime de transport pour tous les salariés quel que soit le mode de transport utilisé



**CPRI**

## Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles

Les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) sont mises en place, dans chaque région, afin de représenter les salariés et les employeurs des très petites entreprises (TPE).

Composées paritairement de 20 membres salariés et employeurs issus de ces entreprises de moins de 11 salariés, les CPRI ont essentiellement pour mission :

- d'informer et conseiller salariés et employeurs sur les dispositions légales et conventionnelles qui leur sont applicables ;
- de débattre et rendre des avis sur les problématiques relatives aux TPE (emploi, formation, GPEC, conditions de travail, de santé, d'égalité professionnelle, de prévoyance...);
- d'aider à la résolution des conflits individuels et collectifs ;
- d'être force de proposition en matière d'activités sociales et culturelles (ASC).

### NOS CANDIDATS pour vous représenter

**1. Béatrice PAILLER**  
Administratrice

**2. Jean ALEXANDRE**  
Chef d'équipe

**3. Marie-Thérèse PRUDHOMME**  
Assistante maternelle

**4. Dominique GRANGIE**  
Technicien

**5. Agnès BRAIN**  
Assistante maternelle

**6. Florent GARDIN**  
Menuisier

**7. Catherine CONDOU**  
Secrétaire médicale

**8. Raphaël PETILAIRE**  
Commis de cuisine

**9. Eve FAYE**  
Secrétaire juridique

**10. Véronique BERBESSOU**  
Secrétaire

